

Communiqué de presse

Amoéba : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 03 Avril 2026

Chassieu (France), le 19 mars 2026 - 8h45 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce que sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra le 03 avril 2026.

Les actionnaires d'Amoéba sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 3 avril 2026, à 9 heures, au siège social de la Société situé 38 avenue des frères Montgolfier à Chassieu (69680).

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO (bulletin des annonces légales obligatoires) du 18 mars 2026.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 22-10-23, L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables et sont publiés sur le site Internet de la Société à la page :

<https://amoeba-nature.com/investisseur/assemblee-generale>.

Pour information, le vote électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS pour l'Assemblée Générale du 03 avril 2026 sera ouvert du mercredi 18 mars 2026 à 12 heures (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 02 avril 2026 à 15 heures (heure de Paris). Les actionnaires souhaitant utiliser cette plateforme peuvent consulter les modalités d'accès sur l'avis de convocation et sur le site de la société.

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit a été obtenue en 2025 pour les États-Unis et elle est attendue en 2026 en France puis dans d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

Amoéba

Directeur Général
Jean-François DOUCET
☎ 04 26 69 16 00
✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication

<i>Relations investisseurs</i>	<i>Relations presse financière</i>
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME	Serena BONI
☎ 01 53 67 36 79	☎ 04 72 18 04 92
✉ amoeba@actus.fr	✉ sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et grand public
Laëtitia PINTO
☎ 07 64 83 39 85
✉ pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2026 sous le numéro D.26-0108 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.